

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1167 décision n° 1167 du 19 novembre 1952

n° 1167

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

19 novembre 1952

Numéro JO

n° 13 du 01/12/1952

Date du numéro

1 décembre 1952

TEXTE INTÉGRAL

Un congé administratif de six mois, à passer dans la Métropole, est accordé à M. Barra (Pierre), surveillant contractuel des Travaux publics. Une réquisition de passage par voie, maritime Djibouti-Marseille et une réquisition par voie ferrée Marseille-Aix-en-Provence seront délivrées à l'intéressé qui voyage accompagné de sa femme et de sa fille âgée de 4 ans (groupe IV).